

## Arthabaska: une agence au sein du CSSS ?

Par Christian Leduc le 11 mai 2010

Le CSSS d'Arthabaska-et-de-l'Érable, situé dans la région Centre-du-Québec, a trouvé une façon pour le moins originale de combattre la pénurie d'infirmières: il a créé sa propre agence de placement. Une manoeuvre qui est cependant loin de plaire au syndicat local.

Créée en 2009, l'agence embauche uniquement d'anciennes employées du CSSS à la retraite qui désirent effectuer quelques heures de travail par semaine ou par mois. L'équipe de l'agence est pour le moment composée de treize infirmières et de quatre infirmières auxiliaires.

***Si les infirmières retraitées se font réembaucher par le CSSS, elles perdent leur ancienneté et les avantages qu'elle procure. Elles n'ont donc pas le goût de réintégrer les équipes de cette façon.***

«C'est l'une des façons que nous avons mises de l'avant afin de combattre la pénurie très sévère de notre CSSS, explique le directeur des ressources humaines, Serge Fortier. Il nous manque présentement l'équivalent de 40 postes à temps plein à combler.»

«Les conventions collectives ne sont pas très flexibles pour les retraitées qui désirent travailler à temps partiel, poursuit-il. Si elles se font réembaucher par le CSSS, elles perdent leur ancienneté et les avantages qu'elle procure. Elles n'ont donc pas le goût de réintégrer les équipes de cette façon.»

Plutôt que de les voir se faire embaucher par les agences privées et ainsi de devoir les payer plus cher pour obtenir les mêmes services, Serge Fortier a donc décidé de leur proposer une solution de rechange en créant, avec l'approbation de la direction générale du CSSS, l'agence interne de placement.

Dans les faits, l'agence interne ne relève cependant pas du CSSS mais plutôt de la corporation sans but lucratif qui gère ses stationnements. «Comme la corporation ne génère pas de profits, nous pouvons donc payer les infirmières retraitées à un taux horaire beaucoup moins élevé que celui exigé par les agences privées», explique-t-il.

«Un autre problème avec les agences privées, c'est que leurs infirmières proviennent souvent d'autres régions administratives comme Montréal, poursuit-il. Nous devons donc leur rembourser les frais de déplacement et d'hébergement, ce qui fait gonfler notre facture. Dans le contexte actuel où les budgets sont limités, on se tire dans le pied en procédant de cette façon.»

Selon Serge Fortier, l'agence interne procure un autre avantage que n'offrent pas les agences privées: les infirmières retraitées sont déjà familières avec les protocoles établis

dans le CSSS et connaissent personnellement leurs collègues. Cela se traduit par une meilleure continuité des soins aux patients.

### **Initiative controversée**

Au sein du CSSS, l'agence interne est cependant loin de ne faire que des heureux. Le Syndicat de la santé services sociaux d'Arthabaska-Érable, affilié à la Centrale des syndicats du Québec (CSN), a récemment déposé une requête devant la Commission des relations de travail pour contrer tout recours aux agences, incluant l'agence interne.

«Le recours aux agences, qu'elles soient privées ou internes, crée une forme de discrimination entre les infirmières, explique la présidente du syndicat local, Lucie Gendron. Les infirmières des agences gagnent toujours plus que les employées du réseau. On ne peut donc pas considérer cela comme un moyen de rétention.»

Selon elle, le syndicat est plus ouvert que ne le croit Serge Fortier à satisfaire les infirmières retraitées qui désirent travailler à temps partiel pour le CSSS. «Par exemple, nous pouvons nous entendre sur les modalités entourant les horaires de travail.»